

Envoyé en préfecture le 15/10/2021

Reçu en préfecture le 15/10/2021

Affiché le

ID : 029-212901011-20211009-2021_10_09_14-DE



Landéda, le 1^{er} octobre 2021

CONSEIL MUNICIPAL du 9 octobre 2021

CONVENTION ORTHOPHONISTE

RAPPORT N°14/07/2021

Envoyé en préfecture le 15/10/2021

Reçu en préfecture le 15/10/2021

Affiché le

ID : 029-212901011-20211009-2021_10_09_14-DE

La Commune a été contactée par un professionnel (Orthophoniste) souhaitant s'installer sur la commune. Elle est intéressée par les locaux à la sortie du bourg quand ils seront construits par Finistère habitat.

Dans l'attente, la paroisse met à disposition la salle par location à la commune et sous-location au professionnel avec promesse de vente à la Commune.

Dans ce cadre une convention d'occupation temporaire a été rédigée et signée entre les deux parties (Commune de Landéda et Mme CABON Sophie – Orthophoniste) le 1^{er} août 2021 pour une durée d'un an avec tacite reconduction.

Je vous propose de valider cette autorisation de convention.



Nombre de membres

en exercice	= 27
Présents	= 24
Votants	= 27

Délibération du conseil municipal

N°14/07/2021

Réunion du 09 octobre 2021

CONVENTION ORTHOPHONISTE

Le Conseil municipal, légalement convoqué, réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Christine CHEVALIER, Maire de la commune,

Étaient présents : Christine CHEVALIER, David KERLAN, Anne POULNOT-MADEC, Laurent LE GOFF, Nolwenn DAUPHIN, Danielle FAVE, Alexandre TREGUER, Céline PRONOST, Daniel GODEC, Isabelle POUILLAIN, Muriel COLLOMBAT, Hervé LOUARN, Catherine COUSTANCE, Bernard THEPAUT, Marie-Laure LOUBOUTIN, Laurent QUEZEDE, Camille SORDET, Jean-Pierre GAILLARD, Jean-Luc LE ROUX, Erwan DENEZ, Sylvaine COANT, Martine KERFOURN, Christophe ARZUR, Pascale BIHANNIC

Absents :

Jean-Luc CATTIN donne procuration à Christine CHEVALIER

Philippe COAT donne procuration à David KERLAN

Marine VAUTIER donne procuration à Camille SORDET

Madame Pascale BIHANNIC a été élu(e) secrétaire de séance.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, par 27 voix Pour,

Alexandre TREGUER, rapporteur(e), entendu(e),

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport de Mme le Maire,

DÉLIBÈRE

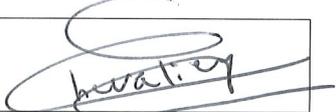
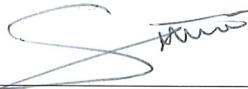
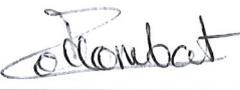
ARTICLE 1 : Le Conseil Municipal autorise Mme le Maire à signer la convention de location avec l'orthophoniste.

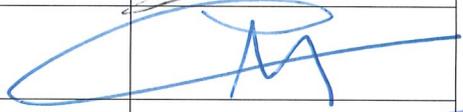
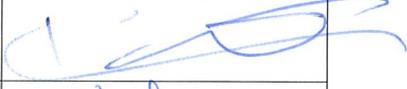
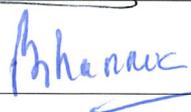
Envoyé en préfecture le 15/10/2021

Reçu en préfecture le 15/10/2021

Affiché le

ID : 029-212901011-20211009-2021_10_09_14-DE

CHEVALIER Christine	
KERLAN David	
POULNOT – MADEC Anne	
LE GOFF Laurent	
DAUPHIN Nolwenn	
CATTIN Jean-Luc	Procuration
FAVÉ Danielle	
TRÉGUER Alexandre	
SIMIER Céline	
GODEC Daniel	
POULLAIN Isabelle	
COAT Philippe	Procuration
COLLOMBAT Muriel	
LOUARN Hervé	

COUSTANCE Catherine	
THÉPAUT Bernard	
LOUBOUTIN Marie-Laure	
QUÉZÉDÉ Laurent	
SORDET Camille	
GAILLARD Jean-Pierre	
VAUTIER Marine	Procuration
LE ROUX Jean-Luc	
DENEZ Erwan	
COANT Sylvaine	
KERFOURN Martine	
ARZUR Christophe	
BIHANNIC Pascale	

Envoyé en préfecture le 15/10/2021

Reçu en préfecture le 15/10/2021

Affiché le

ID : 029-212901011-20211009-2021_10_09_14-DE